

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 29 août* à 19 h 00, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, *greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Steeve Desmarais est absent, absence motivée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 1

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-273

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert :

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Embauche secrétaire-réceptionniste

VOIRIE

04. Abrogation résolution 2021-12-459 – appropriation
 05. Dossier chemin de la Coulée – problématique lots 5 744 645 et 5 744 496
-

Période de questions ;

06. Levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. EMBAUCHE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Ricard était en arrêt de travail depuis le 21 mai 2021 pour un congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Ricard nous a avisé le 13 juin dernier qu'elle ne reviendrait pas au travail ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-06-175 la Municipalité donnait le mandat à la firme Placement Personnel inc. d'amorcer les démarches afin d'embaucher une personne pour remplacer Madame Ricard au poste de secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Placement Personnel inc. à recruter une personne se montrant très intéressée par l'emploi offert ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Boisvert, directrice générale, a rencontré cette personne et est en faveur de son embauche ;

2022-08-274

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de Madame Lolita Lemire au poste de secrétaire-réceptionniste, sur la recommandation de la firme Placement Personnel inc. ;

QUE Madame Lolita Lemire débutera ses fonctions le 6 septembre prochain, pour un horaire variant entre 32 et 35 heures/semaine et qu'elle sera en probation pour une période d'un an ;

D'ANNEXER à la présente résolution, comme document interne et confidentiel, l'écrit intitulé « *Entente entre Madame Lolita Lemire et la Municipalité de Pierreville* » qui sera signé par les deux (2) parties.

04. ABROGATION RÉOLUTION 2021-12-459

CONSIDÉRANT QUE nous devons abroger la résolution 2021-12-459 concernant l'appropriation des droits carrière et sablière ;

2022-08-275

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2021-12-459.

05. DOSSIER CHEMIN DE LA COULÉE – problématique lots 5 744 645 et 5 744 496

Cet item est annulé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-08-276

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h17.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/
greffière/trésorière